



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 21 octobre 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	16
DATE DE CONVOCAION	
14 octobre 2021	
DATE D’AFFICHAGE 2 5 OCT. 2021	
Codification : 3.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le 2 5 OCT. 2021 et publication du 2 5 OCT. 2021 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt-et-un, le **vingt-et-un octobre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le quatorze octobre deux mille vingt-et-un** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS (arrive à 21h23), Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE (arrive à 20h25), Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Patrick PORNET (arrive à 21h23), Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH

Absente avec excuse : Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE

Absente sans excuse (= sans pouvoir) :

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Didier DUPIN

OBJET : 2021-068 : bilan des cessions et acquisitions 2020 de la commune

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2020 par la commune.

En effet, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des cessions et acquisitions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Il est précisé qu'aucune cession ni acquisition n'a été signée en 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20211021-2021-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2021

Publication : 25/10/2021

Conformément à l'article L 2241-1 précité du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de ce bilan.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 25 octobre 2021



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20211021-2021-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2021

Publication : 25/10/2021